

Repères étrangers

26 juillet - 3 octobre 1990

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT

ALLEMAGNE

3 octobre 1990 : *Réunification*. Réunis séparément à Berlin-Est et à Bonn le 20 septembre 1990, les parlementaires des deux Allemagnes ont approuvé le « traité d'union » entre la RFA et la RDA conclu le 31 août 1990. Les négociations ont donné lieu à des difficultés internes en RDA entraînant l'éclatement de la grande coalition mise en place en avril (cf. *RE*, 55).

La *Volkskammer* s'est prononcée par 299 voix sur 380 suffrages exprimés. 80 parlementaires (PDS — communistes rénovés — et alternatifs de gauche) ont voté contre et il y a eu une abstention. Le *Bundestag* s'est exprimé par 442 voix pour, 47 contre (les Verts et des députés de droite représentant les Allemands des territoires de l'Est) et 3 abstentions.

C'est en utilisant les dispositions de l'article 23 de la Loi fondamentale que s'opérera la réunification le 3 octobre. A partir de cette date, la RDA enverra un nombre de députés au *Bundestag* proportionnel à sa population, soit 144 (dont 24 PDS). Le *Bundestag* comptera donc 663 députés jusqu'aux élections du 2 décembre. Le Gouvernement fédéral comptera en outre 5 ministres sans portefeuille issus du Gouvernement De Maizière.

Parallèlement à ces accords interallemands, un accord dit « 2 + 4 » a été conclu entre les deux Etats allemands et les 4 puissances occupantes, le 12 septembre 1990 à Moscou. Il doit permettre à l'Allemagne unifiée de recouvrer totalement sa souveraineté. (*Le Monde*, 26 juillet, 2 au 15, 17 au 24 août, 31 août au 3 septembre, 13, 14, 15, 22 septembre, 1 au 5 octobre 1990).

12 août, 27 septembre et 1^{er} octobre 1990 : *Partis politiques*. L'une des conséquences de la réunification a été la fusion des « partis frères » des deux Allemagnes. Dès le 12 août, un nouveau Parti libéral est constitué par l'adhésion de trois partis de RDA au FDP-Ouest : le FDP-Est, le Parti allemand du Forum et la Fédération des démocrates libéraux. C'est le

comte Otto Lambsdorff, ancien président du FDP-Ouest, compromis dans le scandale Flick, qui a été élu à la tête du nouveau parti.

Le 27 septembre, les sociaux-démocrates des deux Allemagnes réalisaient à leur tour leur unification.

Le 1^{er} octobre, enfin, les deux CDU s'unissaient à leur tour (*Le Monde*, 14 août, 28 septembre et 3 octobre 1990).

BULGARIE

1^{er} août 1990 : *Président de la République*. A la suite de la démission de M. Petar Mladenov le 6 juillet dernier (cf. *RE*, 55), il aura fallu près d'un mois au Parlement pour désigner un successeur. Ce n'est qu'au sixième tour de scrutin qu'il a élu à la tête de l'Etat M. Jeliou Jelov, chef de l'opposition minoritaire (Union des Forces démocratiques, UDF, 144 sièges) par 284 voix sur 389.

Cet étonnant résultat est dû à l'impossible entente entre le Parti socialiste (ex-communiste) (PSB) au pouvoir avec 211 députés et d'autres partis, dont le Parti agrarien, pour dégager la majorité des deux tiers requise sur un candidat unique.

Le PSB a préféré désigner un candidat de l'opposition plutôt que risquer la dissolution du Parlement, automatique si le Président de la République n'avait pas été désigné avant le 10 août. Le général Atanas Semerdjiev, ministre de l'Intérieur et membre du PSB a été élu vice-président. (*Le Monde*, 26, 28 juillet et 3 août 1990).

Du 7 août au 19 septembre 1990 : *Gouvernement*. A la suite des élections législatives des 10 et 17 juin (cf. *RE*, 55), M. Andréï Loukanov (PSB, Parti socialiste communiste) donne sa démission dans le but de former un Gouvernement d'union nationale. L'opposition s'étant montrée intransigeante sur le départ du Gouvernement des responsables de l'Ancien Régime, une telle solution n'a pu être retenue. M. Loukanov est contraint de former de nouveau un Gouvernement unipartite, dans lequel seize portefeuilles sont détenus par des membres du PSB et trois par des ministres sans étiquette (Culture, Sciences, Emploi) (*Le Monde*, 9 août et 21 septembre 1990).

ÉTATS-UNIS

2 octobre 1990 : *Cour suprême*. Le Sénat confirme la nomination du juge David Souter (cf. *RE*, 55). 9 sénateurs, dont Edward Kennedy ont voté contre (*Le Monde*, 4 octobre 1990).

HONGRIE

29 juillet 1990 : *Référendum constitutionnel*. A l'initiative du Parti socialiste hongrois (PSH) qui avait collecté plus de 100 000 signatures, comme le prévoit la Constitution, le peuple a été appelé à se prononcer sur l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct.

Le Forum démocratique (MDF) du Premier ministre Jozsef Antall et l'Alliance des démocrates libres (SZDSZ), principal parti d'opposition, étant hostiles à cette réforme, le taux d'abstention a été de 86,1 %. 85,9 % des électeurs ont voté en faveur de la réforme. Ceci entraîne l'invalidation du référendum et par voie de conséquence, l'élection du Président de la République, par le Parlement. Les Hongrois semblent lassés des joutes électorales puisque le premier tour des élections municipales du 30 septembre a vu la participation de 36 % seulement des électeurs (*Le Monde*, 31 juillet et 20 octobre 1990).

3 août 1990 : *Election présidentielle*. Elu chef de l'Etat hongrois par intérim le 2 mai (cf. *RE*, 55), M. Arpad Göncz est désigné pour une durée de quatre ans par le nouveau Parlement par 295 voix contre 13. Il fut l'un des membres fondateurs de l'Alliance des démocrates libres (szdsz, opposition). Il était le seul candidat (*Le Monde*, 5-6 août 1990).

KOWEIT

Du 2 au 28 août 1990 : *Annexion*. Protectorat britannique de 1899 à son indépendance le 18 juin 1961, le Koweït voit celle-ci anéantie le 2 août par l'invasion de l'Irak.

L'émir, le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, à la tête de l'Etat depuis le 31 décembre 1977 réussit à s'enfuir.

Après avoir annoncé le 5 août la formation d'un Gouvernement koweïti composé de 9 militaires et dirigé par le colonel Aler'a Hussein Ali, Bagdad annonce le 8 la « fusion totale et irréversible » de l'Irak et du Koweït.

Ce dernier devient la 19^e province irakienne (*Le Monde*, du 3 au 29 août 1990).

LIBAN

21 septembre 1990 : *Institutions*. Presqu'un an après leur signature, les réformes constitutionnelles décidées à Taëf le 22 octobre 1989 entrent en vigueur (cf. *RE*, 53). Le Parlement adopte les amendements constitutionnels à l'unanimité des 51 députés prenant part au vote. Le nouveau Président de la République, M. Elias Hraoui, élu le 22 novembre 1989, voit ses pouvoirs largement amputés. Il perd la compétence de révoquer le chef de Gouvernement, de dissoudre la chambre ; il n'a plus le droit de vote au conseil des ministres.

Par ailleurs, il est institué une véritable collégialité entre le Président de la République (chrétien maronite), le chef du Gouvernement (musulman sunnite) et le président de l'Assemblée (musulman chiite).

C'est la cinquième révision apportée à la Constitution du 23 mai 1926. Elle instaure la « II^e République » depuis l'indépendance.

Rejetée par le général Aoun, elle ne répond pas à la dualité de pouvoir existant du Liban depuis le 23 septembre 1989 (cf. *RE*, 48) (*Le Monde*, 23-24 septembre 1990).

PAKISTAN

6 août 1990 : *Premier ministre*. Mme Benazir Bhutto, Premier ministre depuis le 1^{er} décembre 1988 (cf. *RE*, 49) est destituée par le chef de l'Etat, M. Ghulam Ishaq Khan, pour causes de « corruption et de népotisme, ayant atteint de telles proportions que le bon fonctionnement du Gouvernement était devenu impossible ». Elle est, par ailleurs, officiellement inculpée le 10 septembre pour « abus de pouvoir » et comparaît le 1^{er} octobre devant un tribunal de Karachi.

Elle est remplacée par le chef de l'opposition M. Ghulam Mustafa Jatoi, nommé Premier ministre par intérim jusqu'aux nouvelles élections législatives, annoncées pour le 24 octobre.

L'état d'urgence est instauré et la destitution de Mme Bhutto semble avoir été le résultat de la pression des militaires (*Le Monde*, 8 et 9 août, 12 septembre 1990).

POLOGNE

21 septembre 1990 : *Président de la République, élections législatives*. La Diète s'engage dans la voie de l'établissement d'une véritable démocratie en Pologne, en décidant :

- d'une part que le prochain chef d'Etat sera désormais élu au suffrage universel direct, en décembre 1990 (ce qui entraînera la cessation du mandat du général Wojciech Jaruzelski, élu par le Parlement, à cette fonction le 19 juillet 1989) (cf. *RE*, 52) ;
- d'autre part, que les prochaines élections législatives et sénatoriales auraient lieu à la fin du premier trimestre 1991. Ce seront les premières élections totalement libres en Pologne depuis la deuxième guerre mondiale (*Le Monde*, 23-24 septembre 1990).

SUISSE

23 septembre 1990 : *Référendum*. Une nouvelle fois (après février 1979, et septembre 1984), les citoyens helvétiques, à l'initiative des écologistes et autres mouvements antinucléaires, sont appelés à se prononcer sur le problème de l'énergie nucléaire.

Ils décident de ne pas l'abandonner, même progressivement, par 52,9 % des suffrages exprimés et 18 cantons sur 26 (question 1). Par contre, ils approuvent l'instauration d'un moratoire de dix ans sur la construction de nouvelles centrales ou de nouveaux réacteurs thermiques par 54,6 % des voix et 22 cantons sur 26 (question 2). D'un point de vue plus général, ils adoptent à une très large majorité dans tous les cantons, contrairement à ce qui s'était produit en 1983, l'introduction dans leur Constitution d'un article 24 octies qui contraint la Confédération et les cantons à promouvoir un emploi économe et rationnel de l'énergie (question 3). Dans un tout autre domaine, par 52,8 % des suffrages exprimés, ils améliorent la loi

fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière notamment en interdisant le commerce et l'emploi des détecteurs de radars, en introduisant la possibilité de retirer le permis de conduire pendant au minimum deux mois aux conducteurs refusant une prise de sang, en reconnaissant la norme européenne de 2,50 m pour la largeur maximum des camions.

Référendum du 23 septembre 1990 :

La participation se situe autour de 40 % selon les questions.

Objet	Oui	Non
1. Sur l'abandon progressif de l'énergie nucléaire	816 302	915 552
2. Sur le moratoire nucléaire de dix ans	947 356	787 247
3. Sur l'article 24 octies de la Constitution	1 212 898	495 952
4. Sur la loi relative à la circulation routière	898 718	803 540

(*Le Monde*, 25 septembre 1990 : Ambassade de Suisse.)

URSS

23, 24 août 1990 : *Républiques*. L'« Union soviétique » s'effrite de plus en plus (cf. *RE*, 55) sur les quinze Républiques la constituant, cinq ont maintenant proclamé leur indépendance : la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la Géorgie et depuis le 23 août l'Arménie.

Huit autres se sont déclarées souveraines : la Fédération de Russie, l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Moldavie, la Biélorussie, l'Ukraine et depuis les 23 et 24 août la Turkménie et le Tadjikistan.

Le Kazakhstan a adopté une loi d'indépendance économique ; la Kirghizie a préparé, début août, un projet de déclaration de souveraineté.

D'autre part les Républiques autonomes de Carélie et de Tatarie se lancent dans cette voie (*Le Monde*, 26-27 août 1990).

24 septembre 1990 : *Pouvoir de légiférer par décrets*. Le Parlement soviétique investit, à sa demande, M. Mikhaïl Gorbatchev, du droit de promulguer des décrets à caractère législatif conformes à la Constitution et portant sur la propriété, le système budgétaire et financier, les prix, les salaires et le maintien de l'ordre public (*Le Monde*, 26 septembre 1990).

1^{er} octobre 1990 : *Liberté religieuse*. Le Parlement soviétique adopte une loi sur « les libertés de conscience et les organisations religieuses », qui affirme la séparation de l'Eglise et de l'Etat, autorise l'enseignement religieux et met un terme à la propagande anti-religieuse de l'Etat (*Le Monde*, 28 septembre et 30 octobre 1990).

YUGOSLAVIE

8 août 1990 : *Constitution*. Le Parlement adopte un projet d'amendement à la Constitution et trois lois qui mettent fin officiellement au système d'autogestion au profit de l'économie de marché, du pluralisme politique, de l'Etat de droit et de la justice sociale (*Libération*, 10 août 1990).

19 août 1990, 2 septembre 1990 : *Référendum*. Les Serbes de Croatie (11 %) de la population, organisent un référendum afin d'obtenir la création d'une province autonome serbe dans cette République, malgré l'interdiction faite par les autorités croates et proclament leur autonomie le 1^{er} octobre (*Le Monde*, 18, 21, 25 août 1990 ; *Libération*, 2 octobre 1990).

7 septembre 1990 : *Minorités*. Au sein de la République de Serbie, les ex-députés de souche albanaise du Parlement de Kosovo, dissous le 5 juillet dernier, ont proclamé *de facto* la République du Kosovo (sud de la Serbie) et promulgué une Constitution. Ils ont fixé la date des prochaines élections législatives au 28 novembre, jour de la fête nationale de l'Albanie voisine. La communauté albanaise représente environ 90 % de la population du Kosovo.

Le droit à l'autodétermination n'est pas reconnu par la Constitution yougoslave (*Le Monde*, 15 septembre 1990).